

## L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA FORMATION DES MAÎTRES : EN MARCHÉ ?

*Christine Fontanini & Véronique Lizan*

L'idée que l'éducation doit garantir une égalité des chances aux filles et aux garçons a émergé assez récemment : il en est question essentiellement depuis la convention de 1984 avec la ministre déléguée chargée des droits des femmes ([Za]).

Les derniers textes du ministère sur le sujet sont la « Convention pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif » du 25 février 2000 (Bulletin officiel de l'éducation nationale n° 10 du 9 mars 2000) qui sera désignée dans cet article sous le nom de « convention » (ou « convention sur l'égalité des chances ») ainsi que le Bulletin officiel de l'éducation nationale hors-série n° 10 du 2 novembre 2000 intitulé « À l'école, au collège et au lycée : de la mixité à l'égalité. » (Voir [Vo] p.137-139 pour une liste des principaux textes législatifs récents prenant en compte l'égalité entre les sexes dans le domaine de l'éducation). À noter que la convention sur l'égalité des chances s'adresse non seulement aux personnels de l'éducation nationale mais aussi à tous les acteurs et partenaires du système éducatif.

Notre propos ici est de présenter d'abord la partie de la convention qui concerne la formation des maîtres ainsi que le document d'accompagnement qui a suivi, puis de faire un bilan de ce qui a été réalisé dans ce domaine jusqu'en juin 2001 suite à la signature de la convention, et enfin, à la lumière d'expériences vécues dans le cadre de la mise en place de la convention, de donner quelques pistes qui, à notre sens, permettraient de compléter la formation à l'enseignement des mathématiques et des sciences du point de vue de l'égalité des chances.

### **La convention sur l'égalité des chances**

La convention a été signée le 25 février 2000 par M. Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, C. Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et

de la technologie, S. Royal, ministre déléguée pour l'enseignement scolaire, J. Glavany, ministre de l'agriculture et de la pêche, et N. Péry, secrétaire d'État aux droits des femmes et à la formation professionnelle. C'est donc un document interministériel qui s'appuie sur des réseaux ou structures déjà en place, des ministères ou secrétariats d'État ci-dessus aux établissements d'enseignement (personnels administratifs et enseignants) en passant par les services académiques, universitaires ou régionaux concernés (services d'information et d'orientation, services régionaux des droits des femmes, etc.) ainsi que les collectivités locales et les associations. Tous les acteurs du système éducatif sont concernés, « du pré-élémentaire à l'enseignement supérieur, de la formation initiale à la formation tout au long de la vie ». Le ministère de l'agriculture et de la pêche est associé parce qu'il gère l'enseignement agricole et, notamment, le recrutement et la formation du personnel enseignant ainsi que des conseillers principaux d'éducation de ses établissements.

La convention a pour objectif de « favoriser l'égal accès des femmes et des hommes à tous les métiers et à tous les niveaux de qualification et de responsabilité » et, pour cela, s'articule autour de trois axes : l'orientation scolaire et professionnelle pour une meilleure adaptation de l'offre de formation initiale aux perspectives d'emploi, la promotion d'une éducation fondée sur le respect mutuel des deux sexes et, enfin, le renforcement des outils de promotion de l'égalité ainsi que la formation des acteurs.

Concernant la formation des personnels, la convention prévoit de :

« 3.2. Former l'ensemble des membres de la communauté éducative à l'égalité des chances.

★ *Introduire systématiquement une formation spécifique dans la formation initiale des enseignants au sein des IUFM, des centres de formation des conseillers d'orientation-psychologues, du centre de formation de la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, ayant pour thème l'élargissement des choix professionnels des filles et des garçons, les rôles sociaux des hommes et des femmes, l'identification des stéréotypes. Introduire de même une formation spécifique dans la formation initiale des personnels d'éducation-surveillance et des autres agents de la communauté éducative de l'enseignement agricole.*

★ *Élaborer un module de formation sur l'égalité des chances pour la formation continue des personnels de l'ensemble de la communauté éducative. Ce type de formation concernera également les membres des corps d'inspection et les personnels de direction.*

★ *Mettre en place une politique globale d'information et de formation à la question de l'égalité dans l'ensemble de l'enseignement supérieur (conférences des présidents, directeurs d'établissement et équipes de direction, enseignants, associations d'étudiants,...).*

★ *Diffuser aux enseignants un matériel pédagogique adapté, notamment la brochure « Filles et garçons à l'école, une égalité [à construire] » (CNDP 1999).*

★ *Créer des centres de ressources pour l'information de la communauté pédagogique utilisant les nouvelles technologies de communication et mettant en place des banques de données*

*académiques, nationales et européennes. Le service Internet sur l'égalité des chances entre les filles et les garçons dans l'éducation permet, à cet égard, de rassembler les outils en matière de pédagogie, d'ouvrir un espace de débats et d'échanges de pratiques.*

*\* Tenir compte des différences entre filles et garçons concernant le rapport au savoir, en particulier dans les travaux pluridisciplinaires encadrés. »*

Ainsi, la convention définit comment le personnel, administratif ou enseignant, doit recevoir une formation sur le thème de l'égalité des chances filles-garçons. Pour le contenu de la formation elle-même, des pistes sont proposées tout au long du texte.

Le Bulletin officiel de l'éducation nationale (BOEN) hors-série n°10 du 2 novembre 2000 est un document d'accompagnement pour la convention qui s'adresse aux enseignants et « propose des pistes de travail autour de situations de la vie scolaire puisées dans la réalité quotidienne des écoles, des collèges et des lycées ». Il se veut un document pédagogique pouvant donc être utilisé dans les classes mais permettant aussi, en amont, aux enseignants de s'interroger sur leurs pratiques.

Il propose des scénarios-types, analyse, pour chacun, les stéréotypes ou constats mis en lumière ainsi que les conséquences pédagogiques qui en découlent, et enfin suggère des recommandations contrant les stéréotypes ou constats afin d'assurer une meilleure participation de chaque élève en classe. Les sujets traités sont les interactions en classe, le travail en groupe, les activités physiques, l'évaluation, l'orientation, la santé et la prévention des violences sexistes et sexuelles. À la fin de chaque sujet, sont proposés une bibliographie ainsi qu'éventuellement du matériel pédagogique (vidéocassettes, mallette pédagogique) ou des éléments de réflexion (information sur « l'effet Pygmalion », chiffres sur l'orientation).

### **Actions menées à ce jour**

Avant la signature de la convention, quelques actions de formation avaient déjà été proposées dans quelques Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). Dix de ces actions ont été recensées par J. Fine ([Fi]), dont deux seulement en 1999-2000 : deux journées de formation continue dans l'académie de Limoges ainsi qu'une série de trois conférences à caractère non obligatoire, proposée aux étudiants et étudiantes en première année à l'IUFM de Midi-Pyrénées (Toulouse). Ces quelques actions isolées reposaient sur une seule personne et ont toutes cessé lors de sa mutation ou de son départ à la retraite. Par ailleurs, lorsqu'il s'agissait de modules optionnels ou de formation continue, le trop faible nombre d'inscrits n'a souvent pas permis de finaliser le projet. À Limoges toutefois, les journées conçues par V. Legros ont bien eu lieu, mais pour un nombre d'inscrits relativement restreint. À Toulouse, des conférences ont été proposées par l'équipe « Mixité scolaire et démocratie », constituée en janvier 1999 à l'IUFM, à l'initiative de trois membres de l'association *femmes et mathématiques*, J. Costes, J. Fine et V. Lizan.

En 2000-2001, à notre connaissance, seuls quatre IUFM, ceux de Caen, Lille, Lyon et Midi-Pyrénées, ont organisé des formations dans le cadre de la mise en œuvre de la convention : elles ont été présentées lors de la journée « Les modalités de mise en œuvre d'une politique d'égalité des chances entre les femmes et les hommes au sein des établissements d'enseignement supérieur » qui s'est tenue au ministère de l'éducation nationale le 16 mai 2001 ([Fo]), ainsi que lors de la réunion du groupe de pilotage national « Égalité des chances filles et garçons » pour le primaire qui s'est tenue le 13 juin 2001 (ce groupe ministériel a été dissous le 5 septembre 2001) ([Ho]).

À Caen, une demi-journée de stage a été proposée à douze stagiaires du premier degré sur le thème des filles et des garçons dans la littérature de jeunesse ainsi qu'une sensibilisation aux problèmes d'inégalités entre filles et garçons à l'école pour le second degré.

À Lille, une journée obligatoire de formation à la citoyenneté avec proposition de sujets de mémoires sur le thème de l'égalité des chances filles-garçons a été proposée aux professeurs stagiaires du premier degré. Par ailleurs, un questionnaire destiné aux enseignants de cinq circonscriptions désignées de l'académie ainsi que son dépouillement ont été prévus ainsi que la réalisation d'une animation pédagogique sur le sujet dans une circonscription.

L'IUFM de Lyon est pilote pour la mise en œuvre de la convention dans les IUFM : c'est M. Zancarini-Fournel qui, en collaboration avec la direction de l'enseignement supérieur, est chargée d'impulser cette mise en œuvre. Ainsi, par exemple, l'établissement de Lyon regroupe des ouvrages sur la question du genre et gère leur emprunt. Durant l'année 2000-2001, il a été dispensé à Lyon un volume de 350 heures d'enseignement relatif à la convention, filière par filière, dans des groupes de petite taille, sous forme de quelques heures de cours, trois à vingt-quatre heures selon les formations, une dizaine de formateurs et formatrices y participant. Une conférence sur le thème « Filles et sciences » a été proposée aux professeurs stagiaires de mathématiques puis aux formateurs en mathématiques. Enfin, deux séminaires de recherche ont également eu lieu : le premier sur le genre en éducation ; le second sur le corps en éducation, suivi essentiellement par les professeurs d'éducation physique et sportive.

À Toulouse, c'est l'équipe « Mixité scolaire et démocratie » qui a proposé des actions pour la mise en œuvre de la convention, sous la coordination de C. Fontanini qui était allocataire temporaire d'enseignement et de recherche à l'IUFM Midi-Pyrénées pour six mois. Huit conférences à caractère non obligatoire ont été données à l'intention des étudiants en première année ; une semaine thématique « Filles et garçons : une égalité à construire » a été aussi proposée aux professeurs stagiaires. Ces journées ont été suivies par 230 stagiaires sur les quelque 1500 stagiaires que comptait l'académie. Enfin, les chefs d'établissement en première année de formation ont

suivi une demi-journée spécifique sur le thème, à la demande de l'inspectrice en charge de la formation.

### **Obstacles**

Ainsi, en 2000-2001, quelques actions sporadiques ont été réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la convention dans les IUFM. Pourtant, les idées ne manquent pas pour des actions plus systématiques, aussi bien au niveau de la formation initiale que de la formation continue, mais elles se heurtent essentiellement à deux obstacles : le manque de ressources humaines et la difficulté à s'insérer dans les plans de formation. Remarquons d'une part, qu'à Lyon en 2000-2001 par exemple, deux personnes seulement étaient impliquées ; à Toulouse, l'équipe n'a compté qu'une personne (non titulaire de son poste) à plein temps sur le projet pendant six mois, tandis que les autres membres de l'équipe soit assuraient leur service d'enseignement dans d'autres formations, soit préparaient une thèse. Les actions d'autre part doivent s'insérer dans les plans de formation des différentes filières. Celles-ci sont nombreuses car elles croisent les différentes catégories de professeurs avec les différentes disciplines et les différentes années de formation. Les plans de formation sont conçus pour quatre ans et il n'est pas facile d'y insérer du nouveau. Il faut également compter avec les résistances, actives ou passives, de certains interlocuteurs qui ne sont pas toujours convaincus de la pertinence ou de l'utilité du thème, ou y sont même franchement hostiles et qui comptent sur la lourdeur et l'inertie du « mammoth » pour voir les initiatives s'y dissoudre. Voir [Fi] pour des compléments sur les obstacles potentiels.

### **Perspectives**

Les actions réalisées jusqu'ici, tout en restant au stade expérimental, permettent déjà de préciser certains éléments d'une formation efficace à l'égalité des chances, en particulier pour les enseignants des disciplines scientifiques. À la suite de la semaine thématique qui a eu lieu à Toulouse et des discussions que nous avons eues avec les stagiaires, voici quelques observations.

**Différentes catégories d'enseignants.** — L'un des premiers constats ([Co-Fo]) que nous pouvons faire est que si le thème intéresse l'ensemble de la communauté éducative, il ne peut être traité de la même façon pour les différentes catégories de professeurs : professeurs des écoles, professeurs de lycée et collège, professeurs de lycée professionnel, professeurs de lycée technique et professeurs enseignant en section de brevet de technicien supérieur (BTS). En effet, les futurs professeurs des écoles en formation semblent ouverts au thème, peut-être à cause de l'ouverture d'esprit que leur procurent le nombre et la disparité des matières qu'ils ont à enseigner. Également

beaucoup de professeurs de lycée professionnel ou de lycée technique et de professeurs en BTS ont fait leurs études dans des classes à très forte dominante filles ou garçons et ils ont une expérience personnelle du monde du travail, si bien qu'ils ont été confrontés à la question de l'égalité des chances. Par contre, les professeurs de lycée et collège ainsi que les professeurs de lycée professionnel dans les disciplines non professionnelles semblent être les plus étrangers à la question (à un degré moindre pour les professeurs de lycée professionnel, peut-être parce qu'ils fréquentent leurs collègues des disciplines professionnelles). Ainsi, trois publics semblent apparaître, avec des stéréotypes différents, qu'il faudrait étudier de manière plus approfondie.

Par exemple la prévention des violences sexuelles ou sexistes ainsi qu'une information sur le rôle du corps, thèmes prévus par la convention, ne se feront pas de la même façon auprès des professeurs des écoles, quand il s'agit d'enfants, ou auprès des autres professeurs, quand il s'agit d'adolescents ou d'adultes, et le point de vue adopté sera encore différent, élargi et affiné, pour les professeurs d'éducation physique et sportive.

**Intégration dans le cursus en IUFM.** — Pour les étudiants en première année, l'objectif est la réussite au concours. Comme les emplois du temps des préparations aux concours sont très chargés et que les programmes portent essentiellement sur la ou les disciplines, y compris dans la dimension civique de leur enseignement, un endroit privilégié où introduire le thème de l'égalité des chances semble être le stage, depuis peu préconisé par les textes, qu'ils effectuent dans un ou plusieurs établissements du type de celui qu'ils seront amenés à fréquenter. Ces stages sont généralement bien appréciés des étudiants et étudiantes car c'est leur premier vrai contact avec le métier ; l'égalité des chances filles-garçons est l'un des angles sous lequel il est possible d'envisager les classes pendant les stages, et il est donc important de le développer lors des séances de préparation aux stages. Les autres formations proposées en première année ne peuvent probablement être que facultatives (conférences, mémoires, rapports de stage, etc.).

Par contre, pour les étudiants en deuxième année, lauréats des concours, une formation plus conséquente et approfondie peut être envisagée. L'utilité d'une telle formation n'est pas toujours perçue par les professeurs stagiaires. Pour certains, l'égalité des chances filles-garçons est une question dont ils ont déjà entendu parler, souvent vaguement, et qui leur paraît plutôt idéologique, abstraite et secondaire, sans rapport direct avec leur métier alors qu'ils attendent de cette année de formation qui est leur première année sur le terrain, des outils concrets et pratiques, applicables au quotidien dans leurs classes, préoccupés qu'ils sont par la mise au point de leurs cours, la gestion de leurs classes, l'échec scolaire de certains de leurs élèves, etc. Pour d'autres, au contraire, qui sont convaincus du bien-fondé de l'égalité des

chances filles-garçons ou de son évidence, c'est une dimension qu'ils ont déjà intégrée, ou qu'ils pensent avoir déjà intégrée à leurs pratiques, et ils ne voient pas ce qu'ils pourraient faire de plus.

Bien sûr, les professeurs stagiaires d'éducation physique et sportive ou bien les professeurs stagiaires qui enseignent dans des classes très peu mixtes ont des idées plus précises sur le thème, mais autant pour ceux-ci que pour ceux qui n'envisagent pas leurs classes sous l'angle de la mixité, les « piéger » sur leurs idées reçues, leurs propres stéréotypes, leurs propres pratiques, peut être un point de départ.

Ensuite, sans être trop théorique ni spécialisé, peut être proposé à toutes les catégories de professeurs un tronc commun portant, par exemple, sur (1) les derniers textes officiels de l'Éducation nationale sur le thème, (2) la convention dans les établissements, (3) l'histoire de l'éducation des filles et des garçons, (4) les stéréotypes et les rôles sociaux, (5) la construction de l'identité sexuée, (6) les fondements de la différence des sexes, (7) l'estime de soi chez l'élève, etc. Concernant (1), le texte de la convention permet de légitimer la formation proposée aux stagiaires mais, trop féministe, il dessert la cause. Notons aussi que dans le même Bulletin officiel que le texte de la convention figure un texte sur les appellations professionnelles dans lequel est cité le guide « Femme, j'écris ton nom... » (La documentation française, Paris, 1999), élaboré par l'Institut national de la langue française, sur la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres : on y trouve notamment des éclaircissements sur ce que peut être le féminin du mot « professeur ». En (2), il s'agit d'envisager pratiquement où et comment un professeur peut participer à la mise en œuvre de la convention dans les structures déjà existantes au sein de son établissement (projet d'établissement, règlement intérieur, différents conseils, etc.). Le point (3) permet de replacer (1) dans un cadre plus large. Que la formation traite de (4) est explicitement demandé dans la convention. Les points (5) et (6) permettent d'expliquer (4). Quant au point (7), il permet de justifier certains comportements d'élèves dans les classes.

### **Éducation à l'orientation scolaire et professionnelle**

La convention prévoit également une éducation à l'orientation afin de développer l'accès des filles aux filières scientifiques et technologiques qui débouchent sur des secteurs d'activité pourvoyeurs d'emplois et généralement bien rémunérés.

Remarquons d'abord qu'il serait souhaitable que les enseignants, dès l'école maternelle ou primaire, aient présente à l'esprit la question de l'orientation des enfants vers les filières scientifiques. En effet, actuellement, le nombre d'heures dispensées en mathématiques en primaire constitue 45 à 55 % (selon les filières et les options choisies) du nombre total d'heures de mathématiques qu'aura reçu un ou une élève ayant un baccalauréat d'enseignement général (à dominante littéraire, économique ou scientifique) ! Encore faudrait-il que, dès leur formation initiale à l'IUFM, les professeurs des écoles soient préparés à l'enseignement scientifique et à ses enjeux, ce

qui ne semble pas être le cas. Par exemple, une professeur des écoles stagiaire nous a dit, fin mars 2001, qu'elle n'avait eu à préparer que deux séquences pédagogiques scientifiques depuis le début de son année de formation. On pourrait alors se demander si une carence dans l'enseignement scientifique à l'école primaire peut avoir des incidences sur l'orientation future et l'égalité des chances puisque le retard pris au primaire peut ne jamais être comblé au collège et au lycée : la moindre estime de soi, la moindre confiance en soi, la moindre assurance des filles par rapport à celles des garçons à cet âge-là, leurs doutes sur leurs capacités, peuvent les gêner, voire les empêcher de rattraper le retard pris.

En collège et lycée, l'orientation des élèves concerne tous les professeurs mais plus particulièrement les professeurs principaux. Ceux-ci sont effet chargés d'en discuter avec les élèves et leurs familles, en collaboration avec leurs collègues, le conseiller d'orientation-psychologue et l'administration de l'établissement. Ainsi, une sensibilisation à l'égalité des chances filles-garçons lors de l'exercice de la responsabilité de professeur principal est une formation qui devrait être proposée à tous les professeurs stagiaires afin qu'ils soient aptes à casser les stéréotypes latents qui peuvent jouer, de part et d'autre, pour l'orientation. Par exemple, différentes études ont montré que les professeurs conseillent plus souvent une orientation en section scientifique aux garçons qu'aux filles, à résultats équivalents ; de plus les filles ont tendance à s'auto-évaluer plus sévèrement que les garçons et demandent moins souvent la filière scientifique même quand elles ont des résultats suffisants pour le faire (voir par exemple [DB-J-L-P] et le scénario 4-2 du BOEN hors-série n° 10). Les professeurs des disciplines principales (français, langue, mathématiques entre autres) devraient également être sensibilisés au rôle prépondérant qu'ils peuvent avoir lors de l'orientation des filles et des garçons car ils ne sont pas toujours conscients du poids et de la responsabilité qu'ils peuvent avoir à ce moment-là : évaluer si les vœux des élèves sont biaisés par différents paramètres (sexe, origine sociale, effet de groupe, etc.) et, éventuellement, corriger les biais pour permettre l'expression des souhaits profonds de chaque élève et tirer le meilleur parti de ses capacités, est délicat, mais fait partie du travail de professeur, acteur privilégié du système éducatif pour l'accomplissement de cette tâche.

Enfin, les professeurs enseignant des disciplines scientifiques devraient être précisément et complètement informés des débouchés qu'offrent leurs disciplines respectives : ils savent, bien sûr, qu'elles préparent à un large ensemble de métiers — on le leur a dit pendant leur propre scolarité — mais, n'étant, pour beaucoup, jamais sortis du système éducatif, puisqu'après avoir été élève et étudiant, ils sont maintenant professeurs, ils n'ont qu'une idée très approximative de ce que cela signifie (le terme « ingénieur », par exemple, recouvre bien des réalités différentes). Certes, les conseillers d'orientation psychologues détiennent cette information et une documentation adéquate, mais les professeurs devraient en connaître les lignes générales : en

effet, ils côtoient davantage les élèves et ont donc plus souvent l'occasion d'en parler avec eux tout au long de l'année, entre deux cours ou bien lors des heures de vie de classe. Ils sont à même d'amener leurs élèves à formuler leurs choix et à réfléchir sur des points d'orientation pour lesquels ceux-ci peuvent aller chercher des informations plus précises auprès des conseillers d'orientation. Le climat de confiance établi entre élèves et professeurs toute l'année peut favoriser l'élargissement des choix professionnels des filles à un âge où elles doutent d'elles-mêmes, pourvu que la bonne information soit dispensée au bon moment. Enfin, si une information sur les débouchés semble indispensable au moment de la formation initiale des professeurs des disciplines scientifiques, elle devrait aussi être réactualisée tout au long de la carrière afin d'être en adéquation avec les évolutions du monde du travail.

Les professeurs stagiaires de lycée professionnel, de lycée technique ou enseignant en BTS sont également concernés par l'orientation en collège et en lycée puisqu'ils interviennent après que l'orientation ait été faite au niveau de l'enseignement général (pas toujours au mieux selon eux) et subissent, dans une certaine mesure, l'image négative dont souffre l'enseignement professionnel et technique. À cet égard, une formation commune aux futurs enseignants de l'ensemble des collèges et lycées sur certains thèmes relatifs à l'égalité des chances filles-garçons peut permettre aux divers acteurs de se rencontrer et ainsi s'avérer très profitable, de façon là encore à casser les préjugés. En outre une formation sur la gestion des classes très peu mixtes, à forte dominante filles ou garçons selon les filières, intéresse les professeurs de lycées professionnel ou technique. En particulier ces enseignants demandent que leur soient expliqués des moyens concrets, à l'intérieur du système éducatif, pour réaliser la meilleure adéquation dont il est question dans la convention entre la formation qu'ils dispensent à leur élèves et les perspectives d'emploi dans le secteur d'activité concerné. Comment agir, par exemple, avec les élèves d'une classe (très peu mixte) dans une filière où l'emploi n'existe plus sur place mais qui a été maintenue et « remplie » sans respecter les vœux de ceux-ci ?

En ce qui concerne le reste de la formation à l'égalité des chances filles-garçons, il nous semble qu'elle ne peut être que spécifique aux différentes catégories de professeurs ou aux différentes disciplines ou groupements de disciplines. Il peut s'agir, par exemple, d'envisager la psychologie de l'enfant ou la gestion de la cour de récréation sous cet angle pour les professeurs des écoles. Un travail sur les manuels scolaires et/ou la littérature de jeunesse peut également être fait selon les disciplines. Il peut aussi s'agir d'exploiter, en tant que documents pédagogiques sur le thème, là encore selon les disciplines, les quelques ouvrages ou textes disponibles sur le sujet (le BOEN hors-série n° 10 par exemple ou bien [B-B-A-T]). Peuvent aussi être présentées des actions déjà mises en œuvre pour promouvoir l'égalité des chances. Par exemple les « Maisons racontées », actions proposées par l'association « Femmes et formation », où des femmes exerçant des métiers du bâtiment présentent leurs professions

dans les classes du primaire, ou les actions de l'association « Mix-cité » dans les banlieues. Citons aussi les actions des associations « Graine de chimiste » et « Permis de jouer ». On peut également réfléchir aux différentes méthodes, aux différents lieux et aux différents moments où chacun, dans son établissement, dans sa discipline, et en dehors des heures de cours dans ses classes, peut intervenir pour favoriser la mise en place de la convention.

### **En guise de conclusion : quels moyens, quelles priorités ?**

En examinant la mise en œuvre de la convention pour les différentes catégories de professeurs, on se rend compte que cela nécessite des moyens en formateurs IUFM, certains devant être recrutés quand il s'agit de formation générale sur le thème puisqu'ils n'existent pas encore, d'autres devant être formés parmi les formateurs actuels quand il s'agit de formation appliquée aux différentes disciplines ou groupements de disciplines. La formation de formateurs peut se faire dans le cadre des IUFM eux-mêmes d'une part, et par l'intermédiaire de l'Institut national de recherche pédagogique d'autre part, dans le cadre du Plan national de formation. La conception de la formation pour le public spécifique à qui elle s'adresse, professeurs et formateurs IUFM, ainsi que la conception d'outils pédagogiques adaptés sont deux axes de recherche possibles sur le thème.

Cependant si, dans un premier temps, les moyens nécessaires à une mise en œuvre correcte et systématique de la convention pour la formation des maîtres n'existent pas, les actions développées devraient concerner, en priorité, les professeurs des écoles ainsi que les professeurs de lycée et collège des disciplines scientifiques.

Les fonds structurels européens peuvent cofinancer les actions engagées dans ce sens au niveau national ou régional : c'était annoncé dans la convention de février 2000, mais c'est seulement dans l'encart « Fonds social européen » du Bulletin officiel de l'éducation nationale n°25 du 21 juin 2001 que sont fixées les règles de gestion et de suivi des actions cofinancées par le Fonds social européen, en particulier pour le thème qui nous intéresse ici, dans le cadre de la programmation 2000-2006. Ce mode de financement sera-t-il suffisant, en particulier pour la mise en place d'une formation systématique dans les IUFM ? Ce sera probablement au comité de pilotage national, actuellement présidé par N. Belloubet-Frier rectrice de l'académie de Toulouse, et chargé de la mise en œuvre de la convention de le dire afin de ne pas piloter un navire, en cours de lancement dans les IUFM, mais qui pourrait très vite devenir fantôme, faute d'un équipage et d'un armement suffisants.

### Quelques adresses utiles

- \* <http://www.education.gouv.fr/bo/2000/10> : le texte intégral de la convention inter-ministérielle du 25 février 2000.
  - \* <http://www.education.gouv.fr/bo/2000/hs10> : le texte intégral du document d'accompagnement du 2 novembre 2000, i.e. le Bulletin officiel de l'éducation nationale hors-série n°10.
  - \* <http://www.education.gouv.fr/bo/2001/25/encart.htm> : les règles de gestion et de suivi des actions cofinancées par le Fonds social européen, en particulier pour améliorer l'accès et la participation des femmes au marché du travail (axe 5, mesure 8 du DOCUP), dans le cadre de la programmation 2000-2006.
  - \* Association « Femmes et Formation » : 31, rue de l'Étoile, 31000 Toulouse, Tel. 05 61 59 09 86.
  - \* Association « Mix-Cité » : 224, boulevard Voltaire, 75011 Paris, Tel. 06 17 12 52 61, Courriel : [mix\\_cite@yahoo.fr](mailto:mix_cite@yahoo.fr), <http://www.multimania.com/mixcite>
  - \* Association « Graine de chimiste » : Université Pierre et Marie Curie, Boîte 67, 4, place Jussieu, 75252 Paris Cedex 05, Tel./Fax 01 44 27 30 71, <http://www.sfc.fr/graine.html>
  - \* Association « Permis de jouer » : 73, Avenue de la république 92120 Montrouge
- Coordonnées « Convention égalité des chances femmes/hommes, filles/garçons dans le système éducatif (IUFM) ». Secrétariat : 5, rue Anselme, 69317 Lyon Cedex 04 - Tel. 04 72 07 33 34 (répondeur si absence) (renseignements, demandes d'information, commandes d'articles de revues, etc.).

### Références

- [B-B-A-T] P. Bouchard, N. Bouchard, J.-C. St-Amand & J. Tondreau, *Modèles de sexe et rapports à l'école*, Les éditions du remue-ménage (1996).
- [Co-Fo] J. Costes & C. Fontanini, *Bilan de la semaine thématique « Filles et garçons : une égalité à construire » (26 au 30 mars 2001)*, document interne, IUFM Midi-Pyrénées, Toulouse.
- [DB-Ja-La-Pe] M. Duru-Bellat, J.-P. Jarousse, M.-A. Labopin & V. Perrier, *Les processus d'auto-sélection des filles à l'entrée en première, L'orientation scolaire et professionnelle*, 22(n°3) (1993), 259-272.
- [Fi] J. Fine, *Égalité des chances des filles et des garçons : quelle recherche et quelle formation dans les IUFM?*, Actes de la journée « École et Mixités » organisée par l'université Lyon 2 et l'IUFM de Lyon le 17 mars 2000, Presses universitaires de Lyon (juin 2001).
- [Fo] C. Fontanini, *Égalité des chances femmes-hommes. Journée de travail du 16 mai 2001. Relevé de conclusions*, document interne pour « Mixité scolaire et démocratie », IUFM Midi-Pyrénées, Toulouse (mai 2001).
- [Ho] V. Houadec, Compte rendu de la réunion du 13 juin 2001 du groupe national de pilotage « Égalité des chances filles et garçons », communication personnelle.

- [Vo] F. Vouillot (sous la direction de), *Filles et garçons à l'école, une égalité à construire, Autrement-dit*, Centre national de documentation pédagogique (1999).
- [Za] M. Zancarini-Fournel, communication personnelle.

*Décembre 2001*

*Christine Fontanini*

IUFM Midi-Pyrénées, CeRF, 56, avenue de l'URSS, 31078 Toulouse cedex 04.

*E-mail* : christine.fontanini@free.fr

*Véronique Lizan*

IUFM Midi-Pyrénées, Site de Rangueil, 118, route de Narbonne, 31078 Toulouse cedex 04.

*E-mail* : vlizan@toulouse.iufm.fr